



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 2 juillet à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle (pouvoir de Mme DOUX Séverine), LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine et BOISSE Sandrine, MM. BAGUE Patrice (pouvoir de Mme ALLEMANDI Florence), BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. PAYOT Jean-Michel), MARTIN-CHARPENEL Pierre (pouvoir de Mme VAGINAY Sophie), FRELASTRE Jean-Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien (pouvoir de M. PELLOUX Stephane), COLLOMB Stephane, CRAPSKY Bernard, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

**EXCUSES** : Mmes ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à M. BAGUE, VAGINAY Sophie ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, DOUX Séverine ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, MM. PAYOT Jean Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, NICOLAS Yves et PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien.

## Délibération n° 2015/82

**OBJET : RAPPORT ANNUEL DE GESTION VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX – ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXERCICE 2014.**

Au terme d'un contrat de délégation signé le 22 Décembre 2004, visé en Sous-Préfecture le 23 décembre 2004, la Communauté a confié à Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux – le service public d'assainissement collectif du secteur central et aval de Barcelonnette.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le fermier doit produire à l'autorité délégante un rapport à l'issue de chaque exercice technique et financier lui permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le Conseil de Communauté,  
Après avoir pris connaissance du rapport relatif à l'exercice 2014 produit par le fermier,  
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** ce document.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
M. Jacques MARTIN.

